

# CONDITIONS GENERALES de LOCATION et d'UTILISATION du BIEN loué

## 1 - La réservation

Elle ne devient effective qu'avec notre accord confirmé par courrier ou par mail et après réception du contrat rempli et signé accompagné du chèque d'acompte qui sera déduit lors du versement du solde. Chaque contrat de location transmis par mail est accompagné des conditions générales de la location, du Règlement intérieur et d'un plan du mobile home ou caravane.

## 2 - La caution

A votre arrivée, il vous sera demandé une caution de 300 € (220 pour l'état et 80 pour la propreté), elle vous sera restituée lors de votre départ suivant inventaire, état des lieux et propreté de l'objet loué. **Le ménage et la propreté est à la charge du locataire, intérieur et extérieur caution de 80€.** Dans l'impossibilité de faire un état des lieux, votre caution sera renvoyée sous huitaine.

## 3 - Le matériel

Chaque location, mobil home ou caravane fait l'objet d'un inventaire affiché. Le locataire est tenu de le contrôler à son arrivée et de signaler le jour même de son arrivée, toute anomalie. **L'absence de remarque lui fait perdre le droit à toute contestation ultérieure.**

## 4 - Le locataire

Toute réservation est nominative et ne peut être cédée, le présent contrat est conclu pour une période ne pouvant en aucun cas excéder la durée initialement prévue.

En cas d'annulation le montant de l'acompte versé reste propriété du camping,

En cas d'arrivée tardive, les installations resteront disponibles jusqu'au lendemain midi. En l'absence d'information du client précisant qu'il a dû différer sa date d'arrivée, la location redeviendra disponible et les arrhes acquises au camping.

Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé et les installations redeviendront libres.

## 5 - Assurances

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurance de type « villégiature » pour couvrir ces différents risques.

## 6 - Règlement

Tout campeur est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping qui vous a été transmis par mail lors de notre premier contact, affiché à l'accueil et dont un exemplaire vous sera remis lors de votre arrivée.

## 7 - Les visiteurs

Ils devront se présenter à l'accueil et respecter le règlement intérieur. Leur véhicule sera stationné à l'extérieur du camping. **L'accès visiteur pourra être refusé en cas de « surpopulation » (+ de 150 personnes).**

## 8 - Poubelles

**TRIEZ vos DECHETS** des conteneurs Jaune, Verts & spécial verres sont à votre disposition. Si vous avez un doute quant aux objets que vous jetez, adressez-vous à l'accueil. Gardez avec nous les espaces propres et agréables à vivre en ne jetant ni déchet, ni ordure, **NI CIGARETTE. Ne jetez pas le pain, un container est réservé à cet effet !**

La direction se réserve le droit de refuser une location, d'expulser quiconque qui causerait des nuisances ou ne respecterait pas le règlement intérieur.

## 9 - Animaux

les chiens tatoués et vaccinés et limités à 2 par location (hors bulles) sont acceptés. Chiens des catégories 1 et 2 interdits. **Tous les animaux domestiques doivent être tenus en laisse et ne sont pas admis sur les aires de jeux. Les déjections doivent être ramassées par les propriétaires à l'intérieur du camping, les promenades se font à l'extérieur de l'établissement.**

## 10 - Occupants

Vous voudrez bien remettre à votre arrivée une liste détaillée des occupants du bien loué, ceci est obligatoire par mesure de sécurité et prévention, merci.

Les locations aux ouvriers ne seront acceptées que sur présentation du contrat de travail, documents d'identité en règle. Le loyer sera perçu par avance assorti de la caution d'usage, chèque de l'employeur ou lettre de change escomptable.

Camping\*\*\* des Cerisiers

29 brancillet

56800 Guillac

Nathalie et Pascal Goudey

02.97.75.61.24